2012
2013

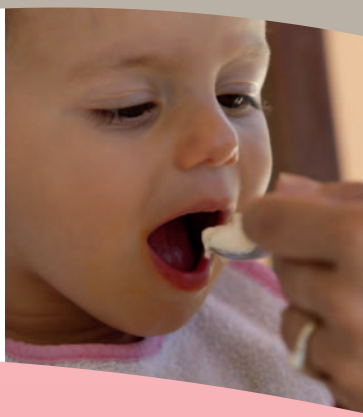

Guide des
MODES D'ACCUEIL, MODE D'EMPLOI
Petite enfance

vincennes.fr

VILLE DE VINCENNES

Publicité

Vos enfants ont-ils des parents suffisamment exigeants ?

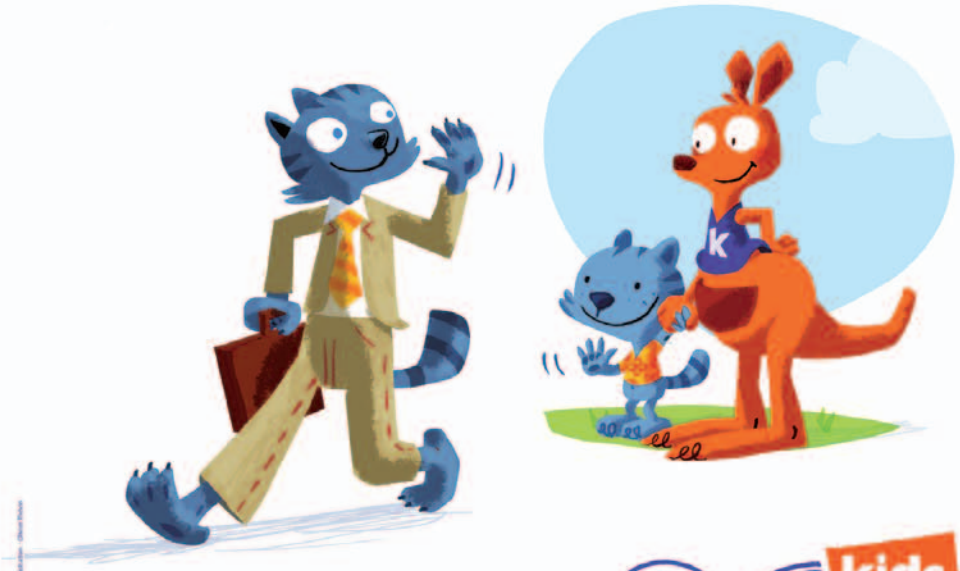

kangourou kids

Garde d'enfants à domicile, garde partagée, sortie d'école... de qualité !

www.kangouroukids.fr

Vincennes et Le Perreux - 01 77 01 82 82

Édito

Laurent Lafon
Maire de Vincennes
Conseiller régional
d'Île-de-France

Anne-Laurence ROUGER
Conseillère municipale déléguée
à la Petite enfance

Être parent c'est vouloir le meilleur pour ses enfants. C'est aussi ce que nous souhaitons pour les petits Vincennois.

En effet, c'est là toute la motivation de la politique très dynamique développée par la ville chaque année en faveur de la petite enfance.

Les nombreuses structures municipales permettent d'accueillir quotidiennement près de 700 tout-petits dans des conditions optimales. Pris en charge par des équipes qualifiées, ils découvrent la vie en collectivité autour de projets variés.

Cette offre déjà très importante, une des plus importantes de notre département, est renforcée par d'autres prestations. Le Conseil général propose en effet, 100 berceaux supplémentaires. Plus de 200 berceaux vous sont également accessibles par le biais des crèches inter-entreprises et près de 200 autres gérés par les assistantes maternelles privées. Notons également qu'un nouvel établissement privé, Gazouillis – Château de Vincennes, a ouvert ses portes rue du Donjon en septembre.

Soucieuse d'aller encore plus loin dans notre démarche, la ville organisera en novembre prochain le premier Forum des modes de garde, rassemblant tous les partenaires (associations, crèches et entreprises privées) à même de vous proposer une solution de garde pour vos enfants. Cette manifestation sera également rythmée par un temps d'échanges réservé aux parents en quête d'une garde partagée. Ces échanges pourront d'ailleurs se poursuivre au-delà de cette seule matinée, grâce à un espace dédié sur internet mis en place afin de simplifier vos recherches.

C'est aussi l'ambition de ce guide, de rassembler et de vous présenter l'ensemble des informations qui vous seront utiles au quotidien, à vous parents qui voulez le meilleur pour vos enfants.

Bonne lecture à tous.

Ville amie des enfants

Vos élus

Annick VOISIN
Adjointe au maire chargée de la famille et de la vie scolaire, vice-présidente de la Caisse des écoles
Permanence le mardi de 16 h à 19 h sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

Anne Laurence ROUGER
Conseillère municipale déléguée à la petite enfance
Permanences le lundi de 19 h à 20 h sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

Céline MARTIN
Adjointe au maire chargée de l'entretien des équipements publics et de l'insertion des personnes handicapées
Permanence le mercredi de 18 h à 19 h 30 sur rendez-vous au 01 43 98 65 66

Ateliers massage-bien-être du bébé

Des moments de tendresse et de présence attentive par le toucher

Le massage-bien-être est un moment privilégié de communication non verbale à partager avec son enfant. Par le toucher contenant de sa maman ou de son papa, bébé se sent réconforté et une interaction profonde parent-enfant peut se développer.

Les ateliers sont animés par une instructrice formée à l'accompagnement des activités motrices et d'éveil du jeune enfant et au massage-bien-être du bébé à l'ARTEC, école agréée par la FFMBE (Fédération Française de Massages-Bien-Etre).

Horaires

Mardi, Mercredi 9h30-10h30 et dimanche matin. Réservation obligatoire les places étant limitées.

Lieux : L'Espace bleu, 26 avenue Quihou à Saint-Mandé

Padma Studio, 1 rue Nungesser à Fontenay-sous-Bois (limite Vincennes)

Contact : 06 88 07 24 26

Mail : ludeveil.enfant@gmail.Com

Site : ludeveil.jimdo.com

Le massage-bien-être que nous proposons s'adresse aux enfants en bonne santé. Il s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité et n'a aucun but thérapeutique. Il ne s'apparente à aucune pratique médicale ni paramédicale.

Sommaire

Ce guide a été réalisé par la Direction de la communication et des relations publiques et la Direction Enfance-Jeunesse de la ville de Vincennes
2nd semestre 2012
53 bis, rue de Fontenay
BP 123 – 94 304 Vincennes cedex
Régie publicitaire
01 43 98 65 73
Crédits photos :
Ville de Vincennes
Création graphique :
SAILING communication et technologies
Exécution graphique :
Point Cardinal
Impression sur papier recyclé par :
CIA Bourgogne

LEXIQUE 6

INFOS PRATIQUES 9

L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ 10
Les assistantes maternelles des particuliers employeurs 10
Les gardes à domicile 11

L'ACCUEIL COLLECTIF 13
Les structures municipales 13
Les structures départementales 16
Les structures privées 17

LES COÛTS 18
Les coûts de l'accueil municipal 18
Les coûts de l'accueil départemental 19
Les coûts des structures privées 19
Les coûts des assistantes maternelles des particuliers employeurs 19

LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX 20
Les prestations versées par la CAF 20
Les avantages fiscaux 21

SERVICES EN LIGNE 22

Vos interlocuteurs

DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE

- Inscription de votre enfant sur la liste d'attente pour une place en crèche collective, chez une assistante maternelle salariée de la ville ou en halte-jeux
- Règlement de vos factures de crèche ou halte-jeux
- Demandes d'attestations de paiement
- Établissement et révision de votre contrat d'accueil si votre enfant est admis en crèche
- Établissement et révision de votre taux horaire si votre enfant est admis en halte-jeux

Horaires d'accueil du public :
- du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- et le samedi de 9 h à 12 h.

Fermeture au public le jeudi pour traitement des dossiers.

Cœur de ville – 98, rue de Fontenay
Tél. : 01 43 98 65 44

Assistante maternelle des particuliers employeurs
Elle accueille chez elle un ou plusieurs enfants. Elle est agréée par la PMI. Vous êtes son employeur.

Crèche collective
Des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans (crèche départementale) ou 3 ans révolus (crèche municipale) sont accueillis toute la journée dans des locaux adaptés à chaque tranche d'âge. Un adulte encadre 5 enfants qui ne marchent pas ou 8 enfants qui marchent déjà.

Crèche inter-entreprise
La particularité de cette crèche collective est que l'employeur réserve une place pour son salarié.

Garde à domicile
L'enfant est gardé au domicile de ses parents par une personne salariée. Pour alléger les frais, la garde peut être partagée entre deux familles.

Halte-jeux
Elle accueille les enfants dont les parents justifient d'un besoin ponctuel. Les enfants sont accueillis à la demi-journée sur réservation ou en journée entière avec une prestation de repas.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

En 2011, un **lieu d'accueil enfants parents** (LAEP) a ouvert ses portes au **7 bis, rue de la Liberté** (1er étage). Le dernier samedi de chaque mois, de septembre à juin, de 10 h à 12 h 30, **les parents d'enfants de moins de 4 ans et les futurs parents peuvent se rencontrer et échanger sur leurs expériences** et questionnements en présence de professionnels de la petite enfance. Dans le même temps, les enfants peuvent jouer ensemble sous le regard et la responsabilité de l'adulte accompagnant.
Renseignements sur **vincennes**.fr

Multi-accueil collectif et familial

Cette structure combine plusieurs modes d'accueil :

- soit crèche collective et halte-jeux : mode d'accueil régulier ou occasionnel à temps plein ou partiel (demi-journée ou journée complète).
- soit crèche collective et assistante maternelle salariée de la ville. Cette dernière accueille chez elle les enfants dont les parents ont fait une demande de place en crèche auprès de la mairie. Elle est rattachée à une structure collective où elle se rend avec l'enfant qui lui est confié deux fois deux heures par semaine. L'enfant y est également accueilli pendant les absences de l'assistante maternelle (congé, formation...).

PMI (Protection maternelle infantile)

Service départemental, la PMI est chargée de la santé des enfants et des familles. À ce titre, elle propose divers services gratuits : consultations médicales, visites à domicile, groupes de parole, prévention...

6, avenue Pierre-Brossolette
01 43 28 48 34

RAM (Relais d'assistantes maternelles)

Le RAM est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil existant à Vincennes.
Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, médiation et information pour les assistantes maternelles et les familles.
Une animatrice éducatrice de jeunes enfants accueille les familles pour les accompagner dans le recrutement des assistantes maternelles agréées, notamment en diffusant la liste des assistantes maternelles disponibles.
Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles, pour compléter leur formation.
Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle avec l'autorisation des parents.

Heures d'ouverture :

- pour les temps d'activité des enfants accompagnés par les assistantes maternelles : les mardis, jeudis et vendredis de 9 h 30 à 12 h.
- pour les familles, possibilité d'entretien individuel en semaine ou un samedi par mois de 9 h à 13 h (sur réservation).

7 bis, rue de la Liberté – 01 82 01 21 65
@ ram@vincennes.fr

Publicité

Maman Émoi

10, rue Lejemptel
94300 Vincennes
01 72 46 23 65
contact@mamanemoi.fr

L'adresse shopping pour les femmes enceintes branchées - chic et tendance

MATERNITE - ALLAITEMENT

- Robes
- Pantalons
- Jeans
- Tops
- Jupes - Shorts
- Mailles
- Manteaux
- Leggings - Collants
- Maillots de bain
- Lingerie
- La nuit
- Ceintures
- Bolas

PRÊT A PORTER - CREATEURS

- PomKin
- Séraphine
- 1et1 font 3
- Pietro Brunelli
- Belly Button
- Cache Coeur
- Made in Femmes
- Amoralia
- De Mois en Moi
- Saïly
- PoupKé
- Kelmoi
- …

Le Conseil – La Qualité – Le Choix – Les Prix

Etre belle pour la Vie !

Quelle que soit votre décision…

- Pensez à vous inscrire dès le **3e mois de grossesse** révolu auprès de la Direction Enfance-Jeunesse de la ville pour les structures d'accueil municipales.
- Pensez à vous inscrire dès le **7e mois de grossesse** révolu dans les structures d'accueil départementales du Val-de-Marne.
- N'hésitez pas à vous renseigner sur ces différents modes de garde. Vous aurez d'autant plus de chances de faire un « vrai » choix.
- Quand vous hésitez entre plusieurs solutions équivalentes, privilégiez la simplicité et la proximité par rapport à vos lieux de vie.

Conditions d'attribution dans les établissements municipaux

L'attribution des places est fixée en fonction de plusieurs critères :

- être Vincennois ;
- l'âge de l'enfant ;
- la date d'inscription dans la tranche d'âge de l'enfant ;
- la capacité d'accueil des établissements ;
- le temps de travail des parents.

Les commissions d'attribution des places en crèche ont lieu généralement le 1er vendredi de chaque mois (sauf mois d'août) à 14 h. Elles sont publiques, afin de garantir la transparence du système d'attribution. La proximité du domicile est prise en compte dans la mesure du possible. L'attribution se fait indifféremment dans une structure collective ou chez une assistante maternelle salariée de la ville.

Renseignements sur les Points info petite enfance et les commissions d'attribution des places en crèche : 01 43 98 69 69, dans *Vincennes info* ou sur vincennes.fr.

POINTS INFO PETITE ENFANCE

Tous les deux mois, un Point info petite enfance est organisé. Il a vocation à présenter aux familles, dès le 4e ou 5e mois de grossesse, l'ensemble des modes d'accueil existant à Vincennes.

NOUVEAU !

FORUM DES MODES DE GARDE

Des journées prévues en **novembre 2012 et juin 2013** permettent aux parents de trouver des solutions de garde pour leur enfant depuis cette rentrée 2012. Les parents peuvent aussi y communiquer entre eux par le biais d'un **speed dating**. Une page accessible depuis le site vincennes.fr met en contact les parents pour des **échanges au sujet de leurs tout petits**.

Les assistantes maternelles des particuliers employeurs

Elles accueillent les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus à leur domicile.

Les assistantes maternelles sont agréées par le département : elles reçoivent l'autorisation d'exercer cette profession après avoir reçu une formation de 60 heures dispensée par des professionnels et les responsables de relais d'assistantes maternelles. Un complément de 60 heures est prévu dans les deux ans suivant l'accueil du premier enfant. Les assistantes maternelles sont contrôlées et suivies par le service départemental compétent qui s'assure de leur état de santé et des conditions d'accueil.

Elles sont employées et rémunérées par la famille qui établit un contrat à durée indéterminée.

Elles ont la possibilité de participer aux temps d'activités proposés par le relais d'assistantes maternelles de Vincennes.

Demande de liste et des coordonnées des assistantes maternelles

Espace des solidarités de Vincennes, Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois
5, rue Jean-Douat
94120 Fontenay-sous-Bois
01 45 14 46 00

Relais d'assistantes maternelles
7 bis, rue de la Liberté
94300 Vincennes
01 82 01 21 65
ram@vincennes.fr

Avantages

L'enfant trouve chez l'assistante maternelle un cadre sécurisant. La disponibilité de l'assistante maternelle lui permet de prendre en compte la personnalité et le rythme de chaque enfant. Elle noue une relation privilégiée avec l'enfant qui profite ainsi d'une ambiance familiale en compagnie d'autres enfants.

Inconvénients

À partir de 2 ans, certains enfants ont besoin d'échanger entre eux et d'évoluer dans un cadre propice à leur développement (espace avec structure de motricité...).

Notre avis

Une formule rassurante pour les plus petits leur permettant de bénéficier d'un cadre familial et accueillant. Un mode d'accueil largement soutenu financièrement par les prestations mises en place par la CAF. À étudier sérieusement !

Les gardes à domicile

Les gardes à domicile permettent notamment à l'enfant d'évoluer dans un environnement familier.

Association Famille Services Vincennes

L'Association Famille Services Vincennes met à votre disposition du personnel qualifié pour la garde d'enfants à votre domicile (à temps plein ou partiel) et met en relation les familles pour des gardes partagées. L'association sélectionne, selon vos critères, les personnes correspondant à votre demande et garantit le remplacement de la salariée en cas d'absence ou de congé. Enfin, elle vous conseille dans les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...).

RENSEIGNEMENTS

- Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Cotisation annuelle : 48 €
- Tarifs et forfaits selon les prestations.
- 70, rue de Fontenay – 2e étage (bureau 205)
- 01 43 98 67 63 ou 68 04
- familleservices@orange.fr

Des sociétés basées à Vincennes proposent également leurs services pour garder vos enfants.

Kidadom (Babychou services)

Garde d'enfants régulières et occasionnelles à domicile. Mise en relation de familles pour des gardes partagées. Prestataire ou mandataire.

RENSEIGNEMENTS

- 1 ter, rue du Midi
- 01 43 65 59 11
- www.babychou.com
- infos@kidadom.fr

Kangourou Kids

Garde d'enfants régulières et occasionnelles à domicile. Coordination de garde partagée.

RENSEIGNEMENTS

- 8, rue Raymond-du-Temple
- 01 77 01 82 82
- www.kangouroukids.fr

Kid'Home

Accompagnements et/ou sorties de crèches et écoles, baby-sitting, gardes complètes, soutien scolaire. Mise en relation de familles pour des gardes partagées.
Aucun frais d'adhésion.

RENSEIGNEMENTS

- Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.
- 24, rue Massue
- 01 58 64 09 37
- contact@kidhome.fr
- www.kidhome.fr

Avantages

Une personne s'occupe chez vous de votre enfant et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents exerçant une profession avec des horaires très lourds.
Cette solution permet à l'enfant de rester chez lui, de garder ses repères sensoriels si importants à cet âge. Odeurs, couleurs, sensations physiques, gustatives et tactiles forment un monde qu'il s'approprie.

Inconvénients

Formule la plus coûteuse pour la garde d'un seul enfant. Toutefois, il est possible de s'entendre avec d'autres familles et de mettre en place une garde partagée, ce qui réduit de manière significative le coût de garde.

Notre avis

Cette formule mérite d'être étudiée de plus près pour un foyer ayant plusieurs enfants, et peut s'inscrire dans une solution de garde partagée, d'autant que les aides financières (PAJE) ont été réévaluées (se reporter en page p 21).

D'autres associations vincennoises peuvent vous proposer leurs services. Retrouvez-les dans le Guide des associations édité par la ville tous les ans au mois de septembre.
Par ailleurs, de nombreux sites internet peuvent vous aider dans votre recherche.

Publicité

ZUMBA® FITNESS RAGGA, DANSES AFRICAINES

Association Léop'Art à Vincennes

Enfants, Ados, Adultes, à partir de 4 ans.

Cours encadrés par Léope, professeur référencée
sur le site Zumba.com (Sylvia Koukoui)
Master class les: 21 octobre, 24 février, 21 avril, 30 juin.

*À la Maison des associations**

Mardi	20h-21h	***Zumba***
Mercredi	13h-13h45	***Zumba***
Jeudi	18h30-19h30	***Zumba Gold***
	19h30-20h30	***Zumba***
Samedi	10h-10h30	***Zumbatomic*** (4-7 ans)
	10h30-11h15	***Zumbatomic*** (8-12 ans)
	11h15-12h	***Zumbatomic*** (collège)
	12h-13h	***Zumba***
	13h-15h	***Danses africaines***

*À l'Espace Daniel-Sorano***

Dimanche	12h30-13h30	***Zumba***
	15h30-16h30	***Ragga Dance Hall***
	16h30-17h30	***Zumba***
	17h30-18h30	***Zumbatomic***
	18h30-19h30	***Zumba Gold***

PORTES OUVERTES
Samedi 1er septembre
(Maison des associations)
Dimanche 16 septembre
(Espace Daniel-Sorano)

Maison des associations:
41-43, rue Raymond-du-Temple, Vincennes.

****Espace Daniel-Sorano:***
16, rue Charles Pathé, Vincennes.

Renseignements et inscriptions:
06 70 11 66 09 danseleopart@yahoo.fr

LÉOP Art

Les structures municipales

LA CRÈCHE COLLECTIVE

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h) ou temps partiel des enfants jusqu'aux 3 ans révolus dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits.
Une équipe pluridisciplinaire est placée sous la responsabilité d'une directrice et de son adjoint(e). Ils encadrent des auxiliaires de puériculture, des éducatrices, et une équipe technique (cuisinière et agents d'entretien). Un médecin et un psychologue assurent en outre des vacations. Une psychomotricienne intervient également dans toutes les structures.

Pièces à fournir pour les inscriptions en liste d'attente :

Si l'enfant n'est pas né :
- livret de famille ou pièce d'identité du père et de la mère ;
- justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse (déclaration de grossesse ou guide de surveillance médicale ou certificat médical) ;
- justificatif de domicile récent ;
- et pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail ou contrat de travail mentionnant le temps de travail.

Si l'enfant est né :
- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant ;
- justificatif de domicile récent ;
- et pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail ou contrat de travail mentionnant le temps de travail.

NB : pour confirmer la demande de place en crèche, l'extrait de naissance devra parvenir à la Direction Enfance-Jeunesse dans les six semaines suivant la naissance. Passé ce délai, la demande sera annulée.

Crèche André-Bonhême
(capacité d'accueil de 60 enfants)
6, rue Clément-Viénot
01 43 28 08 76

Crèche Aubert
(capacité d'accueil de 45 enfants)
1, allée Aubert
01 43 74 79 18

Crèche des Laitières
(capacité d'accueil de 78 enfants)
27, rue des Laitières
01 43 65 97 65

Crèche Robert-Jobard
(capacité d'accueil de 70 enfants)
16/18, avenue Franklin-Roosevelt
01 48 08 57 00

Multi-accueil collectif et familial Berthe-Campergue
(capacité d'accueil de 45 enfants + 3 enfants chez 1 assistante maternelle)
74, rue de Fontenay
01 43 74 27 79

Multi-accueil collectif et familial de la Jarry
(capacité d'accueil de 56 enfants + 2 enfants chez 1 assistante maternelle)
118, rue de la Jarry
01 41 74 68 25

Multi-accueil collectif et familial Jean-Burgeat
(capacité d'accueil de 52 enfants + 2 enfants chez 1 assistante maternelle)
11, rue Georges-Huchon
01 43 65 48 45

Multi-accueil collectif et familial Liberté
(capacité d'accueil de 29 enfants + 2 enfants chez 1 assistante maternelle)
7 bis, rue de la Liberté
01 43 74 60 21

Multi-accueil collectif du Domaine du Bois
(capacité d'accueil de 40 enfants en régulier et 20 en halte-jeux)
18, avenue des Murs-du-Parc
01 43 98 43 40

Multi-accueil Fernande-Sarrazin
(capacité d'accueil de 45 enfants)
6, avenue Pierre-Brossolette
01 43 65 08 89

Avantages

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité, et selon des règles d'hygiène précises. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, permettant une ébauche de socialisation.

Inconvénients

Il faudra éventuellement trouver une solution de complément pour les horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.

Notre avis

Les crèches offrent un mode de garde très épanouissant pour les enfants. Les plus petits évoluent dans un environnement animé et plus difficile, même si certains éprouvent un réel plaisir à retrouver leurs petits camarades.

L'ACCUEIL FAMILIAL

Confier son enfant à un tiers, surtout quand il est très jeune, est parfois difficile. Cependant lorsque l'on sait que la structure choisie va respecter son rythme et qu'il sera accueilli en douceur par une professionnelle, la séparation est mieux vécue. L'accueil familial est possible de 10 semaines à 3 ans révolus.

Pendant le temps de travail de ses parents, l'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle salariée de la ville. Elle a pour mission de susciter l'éveil du jeune enfant, de favoriser son développement et son épanouissement. L'assistante maternelle a reçu une formation de 60 heures avant l'accueil du premier enfant et 60 heures supplémentaires dans les deux années suivantes. Cette formation est dispensée par les professionnels de pédagogie appliquée du département et les responsables des RAM.
Un agrément autorise l'assistante maternelle à exercer sa profession. Il est accordé par les services départementaux (PMI) qui s'assurent de son état de santé et des conditions de l'accueil à son domicile.

L'assistante maternelle, employée et rémunérée par la ville, est placée sous la responsabilité de la directrice du multi-accueil de rattachement qui veille aux conditions d'accueil en effectuant des visites régulières à son domicile.

L'enfant est accueilli chez l'assistante maternelle entre 7 h 30 et 19 h, ces horaires sont les mêmes que ceux des crèches collectives.

Deux fois par semaine, les enfants fréquentent le multi-accueil collectif et familial auquel est rattachée l'assistante maternelle afin de participer à des activités d'éveil variées.
En cas d'absence de l'assistante, les enfants sont accueillis au sein de la structure collective.
Les assistantes maternelles participent aux réunions d'équipe de leur crèche de rattachement ainsi qu'à toutes les activités proposées au sein de celle-ci.

Avantages
L'enfant bénéficie de l'accueil rassurant d'une « nounou », dans le respect de son rythme de vie et de sommeil. Il profite, par ailleurs, d'activités d'éveil et de l'encadrement professionnel de la crèche collective.

Inconvénients
Le nombre de places est limité. Il dépend du nombre d'agréments délivrés par la PMI.
Le nombre d'assistantes maternelles est encore peu élevé à Vincennes.

Notre avis
Excellent mode d'accueil souvent méconnu des parents. Formule plus adaptée aux enfants dans leurs toutes premières années qui ont besoin d'un cadre tranquille et rassurant. Idéal si vous rêvez de voir votre enfant s'épanouir à la fois dans un univers familial et parmi d'autres enfants, selon les moments correspondant à ses besoins.

LA HALTE-JEUX

Lieu d'accueil occasionnel pour les enfants, il favorise l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité.

Les enfants de 10 semaines à 3 ans révolus sont accueillis à la halte-jeux du Centre du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et/ou de 13 h 30 à 17 h 30 en demi-journée, et de 8 h 30 à 17 h 30 pour 15 grands. La halte-jeux du Domaine du Bois accueille les enfants à partir de 6-8 mois en demi-journée de 9 h à 12 h 30 ou en journée complète de 9 h à 18 h. Destinée à faciliter la vie quotidienne des familles dont les parents exercent ou non une activité professionnelle et à permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre collectif, cette structure reçoit les enfants sur réservation une semaine à l'avance et en fonction des places disponibles.
La halte-jeux du Centre a une capacité d'accueil de 38 enfants par jour. Celle du Domaine du Bois dispose de 20 places.

Comme la halte-jeux du Domaine du Bois, la halte-jeux du Centre assure un service de restauration (limité à 15 enfants du groupe des grands). Les repas et goûters sont fournis par les parents. Le tarif est calculé en fonction du tarif de la CAF.
L'inscription auprès de la Direction Enfance-Jeunesse est nécessaire avant tout rendez-vous avec la directrice.

Halte-jeux du Centre
6, avenue Pierre-Brossolette
01 43 28 47 93 ou 01 43 98 01 62

Halte-jeux du Domaine du Bois
18, avenue des Murs-du-Parc
01 43 98 43 40

Pièces à fournir pour une inscription en halte-jeux :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant ;
- justificatif de domicile récent ;
- jugement en cas de séparation ;
- numéro d'allocataire CAF ;
- dernier avis d'imposition sur les revenus des deux parents ;
- photocopie des pièces d'identité des parents.

Avantages

Structure collective très pratique pour les parents qui désirent disposer d'un temps libre. La halte-jeux permet les premières séparations avec les parents et les premiers échanges avec les autres enfants.

Inconvénients

Fonctionnement sur réservation, les familles ne sont pas toujours assurées d'obtenir un créneau libre.

Notre avis

Excellent lieu de transition pour les enfants de 2 ans qui s'apprêtent à la vie en collectivité.

Les structures départementales

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h) ou temps partiel des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits.
Le fonctionnement sur le mode collectif est identique à celui organisé par la ville.

Crèche Crébillon
(capacité d'accueil de 60 enfants)
12, rue Crébillon
01 43 28 13 15

Crèche Anatole-France
(capacité d'accueil de 40 enfants)
33, rue Anatole-France
01 48 08 56 83

LES DÉMARCHES

Ces deux structures sont gérées par le Conseil général du Val-de-Marne. Les inscriptions sont prises à partir du 7e mois de grossesse (sur rendez-vous) directement dans ces établissements auprès de la directrice.
Votre demande d'admission doit être confirmée à la naissance de votre enfant.
Votre dossier est soumis à examen lors des commissions départementales d'attribution des places.

Avantages

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité et selon des règles d'hygiène strictes. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, vers une ébauche de socialisation.

Inconvénients

Comme dans les crèches collectives municipales, il faudra éventuellement trouver une solution complémentaire pour les familles ayant des horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.

Notre avis

Excellent lieu de transition pour les enfants de 2 ans qui s'apprêtent à la vie en collectivité. Les crèches offrent un mode de garde très épanouissant pour les enfants. Les plus petits (de 2 mois ½ à 1 an ½) évoluent dans un environnement animé et plus difficile, même si certains éprouvent un réel plaisir à retrouver leurs petits camarades.

Les structures privées

Halte-garderie Les Amis de Lola

9, rue Georges-Huchon
01 41 93 00 37

Lieu d'accueil occasionnel ou régulier pour les enfants de 12 mois (ayant acquis la marche) à 3 ans, il favorise l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité.
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.
La halte-garderie, agréée par les services de la PMI, offre une capacité d'accueil de 25 enfants par jour (dont 12 en accueil permanent). Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels.

LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Les entreprises, PME, artisans peuvent réserver une place en crèche pour leurs employés. La réservation des places est également ouverte aux structures publiques à destination des usagers.

Gazouillis Vincennes République (26 places)

55, rue de la République
01 41 50 54 55
Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30.
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
7 places sont réservées par la ville pour les familles vincennoises. Ces places sont soumises aux mêmes critères d'attribution que les places des structures municipales.

Gazouillis Château de Vincennes (45 places)

(ouvert depuis le 3 septembre 2012)
25, rue du Donjon
01 41 74 81 20
Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30.
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Les Petites Canailles (2 structures de 60 places)

37, rue Céline Robert
08 10 00 81 89
info@lespetitescanailles.fr
Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h.
Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

Avantages
Des structures d'accueil qui viennent renforcer et diversifier l'offre existante.

Inconvénients
Toutes les entreprises ne sont pas en mesure d'offrir ce service à leurs salariés.

Notre avis
Elles offrent un cadre épanouissant aux tout-petits en proposant un projet pédagogique de qualité.

Les coûts de l'accueil municipal

Le montant de votre participation dépend :

- des ressources de la famille :
  - calculées sur la base du dernier avis d'imposition (avis 2011 pour accueil en 2012 et avis 2012 pour accueil en 2013) ;
  - traitements et salaires (avant abattement), primes, revenus de biens mobiliers et immobiliers...
- de la participation financière des familles par enfant à charge pour une heure de garde.

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	1	2	3	4 ET PLUS
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Le minimum et le maximum des ressources prises en compte sont respectivement de 598,42 € et 6 860 € mensuels.

Exemple :
- 1 foyer de 1 enfant taux d'effort de 0,06 %
- 1 revenu mensuel de 3 600 € pour le foyer
- Tarif horaire = 3 600 x 0,06 % 2,16 €/heure

Et pour un accueil contractualisé :
230 jours d'ouverture et 9 heures réservées par jour : 230 x 9 = 2 070 heures réservées annuellement

$$\text{Nombre d'heures par mois} = \frac{\text{nombre d'heures réservées à l'année}}{\text{nombre d'échéances de facturation}} = \frac{2\,070}{12} = 172{,}5 \text{ h / mois}$$

Montant du forfait mensuel = 172,5 h x 2,16 € = 372,60 €

Modes de paiement

Les parents ont la possibilité de régler les frais de garde de leur enfant de différentes façons :
- par prélèvement automatique ;
- par paiement sécurisé sur le site internet de la ville vincennes.fr, dans l'Espace famille ; en envoyant un chèque par courrier ;
- par chèque, espèces ou carte bleue à la Direction Enfance-Jeunesse, service Accueil et inscription ;
- par chèque emploi service universel (CESU) préfinancé.

Renseignements au 01 43 98 65 44.
Le contrat d'accueil en crèche et le taux horaire pour les haltes-jeux doivent être calculés chaque année, entre les mois de septembre et décembre pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante. À défaut, le tarif maximal est appliqué sans rétroactivité.

Les coûts de l'accueil départemental

Le montant de votre participation dépend des mêmes paramètres que pour l'accueil municipal.

Participation financière des familles par enfant à charge pour une heure d'accueil :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	1	2	3	4 ET PLUS
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Les conditions d'attribution dépendent de critères propres au département.

Fonctionne par forfait de 20 jours par mois sur 11 mois sur la base d'un accueil de 5 jours par semaine.

Les coûts des structures privées

HALTE GARDERIE LES AMIS DE LOLA

Accueil occasionnel
(tarifs donnés à titre indicatif)
Du lundi au vendredi
- ½ journée de 8 h à 12 h : 26 €
- ½ journée de 14 h à 19 h : 30 €
- ¾ journée matin de 8 h à 14 h : 37 €
- ¾ journée après-midi de 12 h à 19 h : 39 €
- journée complète de 8 h à 19 h : 59 €

Accueil régulier
(tarifs donnés à titre indicatif)
- 4 jours par semaine : 1 030 € par mois
- 5 jours par semaine : 1 200 € par mois

Le repas est fourni par les parents.

LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Elles appliquent le barème de la Caisse nationale d'allocations familiale, à l'instar des crèches publiques. Le même taux d'effort défini en fonction de la composition du foyer est appliqué. Se renseigner auprès de ces structures pour connaître les montants planchers et plafonds retenus.

Le coût des assistantes maternelles des particuliers employeurs

Les coûts relèvent du secteur privé et font l'objet d'un accord entre la famille et l'assistante maternelle.

Les prestations versées par la CAF

LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITÉ OU CONGÉ PARENTAL

Vous souhaitez consacrer plus de temps à vos enfants ?
Vous pouvez bénéficier d'un complément libre choix d'activité en optant pour un congé parental à temps plein ou à temps partiel.
Le complément versé par la CAF n'est pas fiscalisé.

Quelles conditions ?

- **Pour un premier enfant :**
  Avoir exercé une activité professionnelle dans les 2 ans qui précèdent la naissance. On peut y inclure les congés maternité et maladie ainsi que les congés d'adoption, les accidents de travail, les indemnités de chômage, les contrats de formation professionnelle et les périodes de perception du complément de libre choix d'activité.
- **Pour deux enfants :**
  Avoir exercé une activité professionnelle dans les 4 ans qui précèdent la naissance et la cessation d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant.
- **Pour trois enfants ou plus :**
  Avoir exercé une activité professionnelle dans les 5 ans qui précèdent la naissance et la cessation d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant.

Pour qui ?

Avoir au moins 1 enfant à charge né après le 1er janvier 2004.
Sans conditions de ressources.
Aide ouverte aux familles adoptantes.
Cessation totale de l'activité professionnelle ou activité réduite (temps partiel de 50 à 80 %).

Quel montant ?

- Congé parental à temps plein (arrêt total de l'activité) : 566,01 €/mois ou 383,59 € si vous percevez une allocation de base PAJE.
- Congé parental à 50 % ou moins : 430,40 €/mois ou 247,98 € si vous percevez une allocation de base PAJE.
- Congé parental de 50 % à 80 % : 325,47 €/mois ou 143,05 € si vous percevez une allocation de base PAJE.

Durée du versement

- Pour 1 enfant à charge : 6 mois à partir du mois de naissance de l'enfant.
- Pour plusieurs enfants à charge : à partir du mois suivant la naissance de l'enfant jusqu'au mois précédant son 3e anniversaire.
- Cas particulier de l'adoption : s'adresser directement auprès de votre CAF.

L'EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU D'UN EMPLOYÉ À DOMICILE

NOMBRE D'ENFANTS	VOS REVENUS 2010		
	sont inférieurs à	ne dépassent pas	sont supérieurs à
1	20 281 €	45 068 €	45 068 €
2	23 350 €	51 889 €	51 889 €
3	27 033 €	60 074 €	60 074 €

COMPLÉMENT PAJE* (VERSÉ PAR LA CAF/MOIS)			
pour un enfant de - de 3 ans	452,75 €	285,49 €	171,27 €
pour un enfant de 3 à 6 ans	226,38 €	142,77 €	85,63 €

Montants en vigueur du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.
* *Prestation d'accueil du jeune enfant.*

Prise en charge des cotisations sociales

- À 50 % pour une garde à domicile dans la limite de 425 € par mois jusqu'aux 3 ans de l'enfant.
- À 100 % pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Le principe de garde partagée connaît un succès croissant : deux familles se mettent d'accord pour employer la même personne, les deux enfants étant gardés ensemble, une semaine chez une famille, une semaine chez l'autre. En général, si chacune des familles n'a qu'un enfant, le salaire versé à l'employée est de moitié pour chaque partie.

À titre indicatif, coût mensuel pour une garde à domicile sur la base du smic horaire à 9,40 €

- **pour une garde simple à raison de 45 h/semaine :**

Salaire net : 1 296,84 €
Salaire net + cotisations salariales-allocation PAJE* = 1 476 € à 1 758 €
Coût mensuel après crédits impôts : 914 € à 1 195 €

- **pour une garde partagée à raison de 48 h/semaine :**

Salaire net : 752,65 €
Salaire net + cotisations salariales-allocation PAJE* = 610 € à 892 €
Coût mensuel après crédits impôts : 305 € à 446 €
* *Prestation d'accueil du jeune enfant.*

Les avantages fiscaux

Accueil collectif (crèche, garderie)
Crédit d'impôt de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

Emploi d'une assistante maternelle
Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

Emploi d'une garde à domicile
Réduction d'impôts égale à 50 % des dépenses, dans la limite d'un plafond de 12 000 € + 1 500 € par enfant à charge.

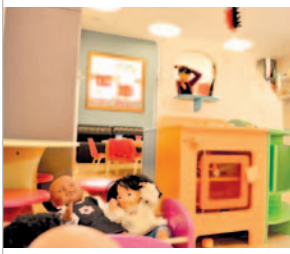

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une permanence de la CAF est organisée tous les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 à la Maison des Solidarités (70, rue de Fontenay).

Notre avis

La mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) permet aujourd'hui à certaines familles d'opter pour un libre choix et non systématiquement pour les crèches collectives.
La CAF a souhaité cibler son effort sur les bas et moyens revenus concernant l'emploi d'une assistante maternelle.
La garde à domicile devient désormais plus accessible notamment lorsqu'elle est partagée.

VINCENNES.FR

Le site internet de la ville **vincennes.fr** et son Espace famille proposent des informations très diverses, consultables sans mot de passe, sur la prestation de service unique, les différents types de garde, les jours des commissions publiques d'attribution des places en crèche, les modalités d'inscription, les tarifs, le règlement de fonctionnement des crèches...

L'Espace famille permet aux parents d'avoir accès aux informations les concernant et de procéder à des démarches personnalisées.
Sur un espace sécurisé par un identifiant (figurant sur votre facture) et un mot de passe personnel, vous pouvez procéder à des démarches personnalisées en ligne : signalement d'un changement de situation (coordonnées, déménagement...), consultation de votre facture et paiement sécurisé...

En 2011, un **compte citoyen** global a été mis en place pour permettre aux Vincennois qui le souhaitent d'effectuer, avec un identifiant et mot de passe unique, l'ensemble de leurs démarches sur internet. L'Espace famille est bien sûr intégré à ce nouveau service.

UNE BORNE EN ACCÈS LIBRE

Si vous n'avez pas la possibilité de vous connecter à internet, une borne de consultation, installée dans le hall de Cœur de ville, est mise à votre disposition pour accéder notamment à l'Espace famille. Cette borne est très simple à utiliser, même pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique. Elle est accessible aux heures d'ouvertures de Cœur de ville : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h.

QUELQUES LIENS UTILES

www.caf.fr
Site des Allocations familiales présentant toutes les aides versées aux familles et leurs modalités.

www.mon-enfant.fr
Site édité par la Caisse nationale des allocations familiales, qui aide les parents à trouver une solution d'accueil pour leur enfant, permet la consultation d'informations sur les différents modes d'accueil, propose des simulations de tarification.

www.pajemploi.urssaf.fr
Site édité par l'Urssaf, dont l'objectif est de simplifier les formalités administratives des parents employant une assistante maternelle (informations, déclarations en ligne...).

www.fepem.fr
Site de la Fédération nationale des particuliers employeurs. Il guide les parents employeurs dans leurs démarches d'embauche.

www.vincennes.fr
Retrouvez ce guide constamment mis à jour sur le site de la ville.

NOUVEAU !
www.social-sante.gouv.fr/espace-info-familles, 2094
Site du ministère des Affaires sociales et de la Santé qui délivre des informations pratiques et des liens vers des sites abordant les questions et préoccupations des parents, de la naissance de l'enfant à l'orientation des adolescents en passant par la définition de l'autorité parentale. Ce site informe également sur les structures et services pouvant apporter conseil et soutien aux parents.

Publicité

Halte garderie - Crèche privée

Les amis de Lola

Chant
Eveil musical

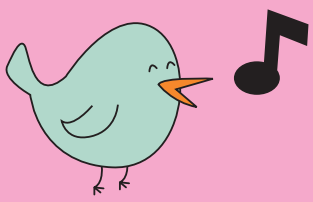

Maquillage
Déguisement

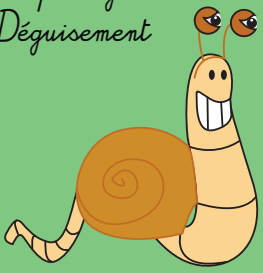

Contes
Lecture

Bricolage

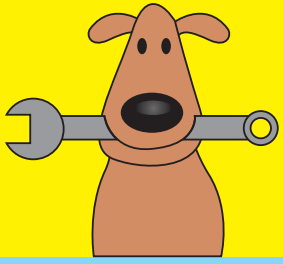

Art plastique
Peinture

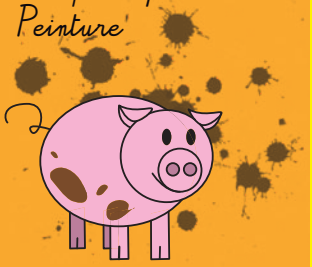

Motricité
Danse

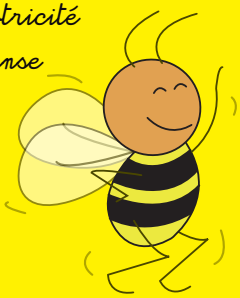

Cuisine

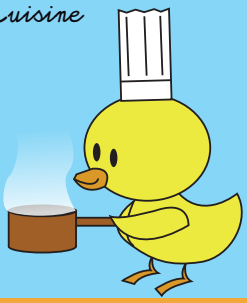

Jardinage

Atelier d'Anglais

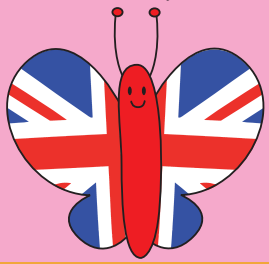

Les amis de Lola
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 19h
9 rue Georges Huchon
94300 Vincennes
☎ 01 41 93 00 37
www.lesamisdelola.fr

7 années d'expérience

Création graphique : www.diese-evenements.fr

Publicité

Babychou Services

KIDADOM

La garde de vos enfants en toute sérénité

Réduction fiscale de 50%

Agrément qualité

- *Baby Sitting occasionnel*
- *Retour de crèche et d'école*
- *Accompagnement école et crèche*
- *Auxiliaire familiale à temps complet ou partiel*
- *Garde partagée*

Nouvelle adresse

1ter, rue du Midi à Vincennes
Tél. : **01 43 65 59 11**
Mail : **infos@kidadom.fr**